



Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

CONVOCAATION

1^{ER} envoi pour communication du projet du Budget primitif 2024 de la commune et du Budget annexe Transport urbain.

Conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT qui précise que le maire est tenu de communiquer le projet de budget de la commune aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil municipal qui se tiendra le

Jeudi 29 février 2024 à 19 h 30

Salle des Fêtes Régis Ponchard – Parc de la Mairie – 95330 Domont

Finances :

Budget Ville : vote du Budget Primitif 2024

Budget annexe du Transport urbain : vote du Budget Primitif 2024

Un 2^{ème} envoi pour suite de la convocation comprenant l'ordre du jour de la séance du 29 février 2024 sera effectué le vendredi 23 février 2024 accompagné des notes de synthèse et pièces annexes éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes meilleures salutations.



Frédéric BOURDIN
Maire de DOMONT